

Potentiel et Structures de Valorisation de la Recherche

Royaume du Maroc



Université Mohammed V - Agdal

Potentiel et Structures de Valorisation de la Recherche

Janvier 2005

PRÉFACE

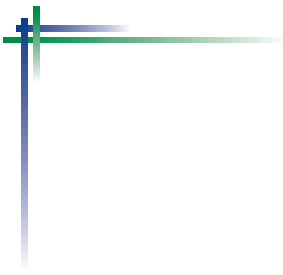
Conscient du rôle du développement scientifique et technologique dans la contribution à la croissance économique et sociale, le Maroc accorde, depuis 1998, un intérêt particulier à la promotion de la recherche scientifique et technique. Des programmes de recherche prioritaires ont été mis en place et le rapprochement entre le secteur public de la recherche scientifique et le monde de l'entreprise a été encouragé. Dans ce cadre et afin de mettre en place de nouvelles structures, l'Université Mohammed V - Agdal lance l'idée de la création de centres de contact avec l'industrie. Ces interfaces permettraient de multiplier et de renforcer les formes de partenariat entre l'université et le secteur économique dans les domaines de la recherche-développement et d'expertise. Elles permettraient, aussi, aux établissements universitaires de promouvoir le transfert technologique et de répondre aux besoins des entreprises nationales et régionales.

Dans ce cadre, la réforme en cours de l'Université implique la redéfinition de ses rapports avec l'environnement économique, social et culturel. Le passage à l'Université « locomotive du développement » impose une stratégie de **valorisation de la recherche scientifique**.

Avant la mise en place des structures de valorisation de la recherche au sein de l'Université Mohammed V - Agdal, un questionnaire a été diffusé, en octobre 2002, auprès des enseignants-chercheurs relevant de l'Université Mohammed V - Agdal.

Ce questionnaire a été élaboré dans le but d'améliorer la visibilité en matière de recherches innovantes au sein de l'Université Mohammed V - Agdal. La conception de ce questionnaire et l'analyse des réponses ont été réalisées par le Pr. Tijani Bounahmidi, professeur à l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs et directeur du Centre d'Innovation Technologique (CIT). Un groupe de travail a été constitué ensuite sous la coordination du Pr. Kh. Baddouri, vice-présidente de l'Université Mohammed V - Agdal chargée de la recherche, de la coopération et du partenariat. Ce groupe a élaboré le présent travail qui fera l'objet de discussion au Conseil d'Université avant son adoption.

Pr. Hafid BOUTALEB JOUTEI
Président de l'Université Mohammed V - Agdal



PREAMBULE

Les articles 1, 3 et 7 de la loi 01-00, relative à la réforme de l'enseignement supérieur, promulguée en 2000, mettent en évidence la volonté du législateur marocain de faire contribuer l'université au développement économique du pays. Ainsi, l'article 1, fixant les missions de l'enseignement supérieur, définit, en plus des anciennes missions, de nouvelles se rapportant à la valorisation: "la contribution aux progrès scientifique, technique, professionnel, économique et culturel de la nation, en tenant compte du développement économique et social; la maîtrise et le développement des sciences, des techniques et du savoir-faire, par la recherche et l'innovation; la valorisation du patrimoine culturel marocain et le rayonnement de ses valeurs ancestrales."

Il en est de même pour l'article 3 relatif aux missions de l'université: " la formation initiale et la formation continue; la préparation des jeunes à l'insertion dans la vie active notamment par le développement des savoir-faire; la réalisation d'expertises; la contribution au développement global du pays."

Quant à l'article 7, il dote l'université d'outils lui permettant de mieux contribuer au développement économique: " Dans le cadre des missions qui leur sont dévolues par la présente loi, les universités peuvent assurer par voie de convention, des prestations de services à titre onéreux, créer des incubateurs d'entreprises innovantes, exploiter des brevets et licences et commercialiser les produits de leurs activités. Conformément à la législation en vigueur, et dans la limite des ressources disponibles dégagées par ces activités, les universités peuvent, dans le but de renforcer leurs activités entrepreneuriales: prendre des participations dans des entreprises publiques et privées, sous réserve que ces participations ne soient pas inférieures à 20 % du capital social de ces entreprises; créer des sociétés filiales sous réserve que ces sociétés aient pour objet la production, la valorisation et la commercialisation de biens ou services dans les domaines économique, scientifique, technologique et culturel, et que les universités détiennent au moins 50% du capital social de ces filiales".

Avec ces dispositions législatives de la loi 01-00, l'université marocaine est appelée à jouer un rôle déterminant pour le développement socio-économique. Elle ne doit plus se limiter, comme par le passé, à pourvoir le pays en cadres compétents, mais elle doit, aussi, contribuer au développement technologique et culturel de celui-ci, grâce aux activités de recherche scientifique et technologique et de prestations de services, et à son développement économique et social, par l'innovation et la création de richesses à travers le développement du tissu économique moyennant les incubateurs d'entreprises innovantes, la création de filiales et la prise de participations dans le capital des entreprises.

Les nouvelles missions de contribution au développement technologique et économique du pays, conférées à l'université marocaine par la loi 01-00, exigent de celle-ci le respect des règles des affaires dont certaines n'étaient pas toujours appliquées, avec rigueur, dans les milieux universitaires et qui sont relatives à la concurrence commerciale; à la fiscalité; aux engagements contractuels; et à la propriété intellectuelle.

Pour permettre à l'université marocaine d'assumer ses nouvelles missions avec rigueur et professionnalisme, il est nécessaire de la doter de structures adéquates à l'instar de celles développées, depuis plus d'une vingtaine d'années, dans la plupart des universités occidentales pour atteindre les mêmes objectifs: une cellule de valorisation, une structure d'appui à la création d'entreprises innovantes (incubateur / pépinière) et un parc scientifique, éventuellement.

Le présent projet vise la création de telles structures à l'Université Mohammed V-Agdal. Il se base sur les résultats d'une expérience pilote menée par cette université, depuis la promulgation de la loi 01-00, au Centre d'Innovation Technologique (CIT) de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs.

1. CONCEPTS DE STRUCTURES DE VALORISATION

1.1. Cellule de valorisation

Les cellules de valorisation sont créées dans les universités pour gérer les activités industrielles et commerciales entreprises par les laboratoires de recherche au profit du tissu socio-économique. Elles ont pour missions:

- la négociation, la rédaction et la gestion des contrats de recherche et de prestations;
- la protection des résultats de recherche;
- le montage de projets de recherche et la recherche de cofinancement pour ces projets;
- la constitution de filiale(s) de valorisation et la gestion du portefeuille de titres financiers de l'université.

En matière de gestion de la recherche contractuelle, une cellule de valorisation se charge de la prospection du tissu socio-économique et de la recherche des partenaires industriels; de l'élaboration et de la négociation des contrats; du suivi de l'exploitation des résultats par les partenaires industriels; de la gestion et de la répartition des redevances; et de la gestion financière et administrative des chercheurs non titulaires: doctorants, post-doc, et d'autres chercheurs contractuels.

La cellule de valorisation s'occupe aussi de la gestion de la propriété intellectuelle de l'université. Rappelons à ce propos que la propriété intellectuelle se compose de deux grandes parties: la première partie est constituée des droits d'auteurs et des droits connexes et la seconde, de la propriété industrielle.

Les droits d'auteurs protègent les œuvres littéraires et artistiques, ainsi que les programmes d'ordinateurs et les présentations d'informations (bases de données); alors que les droits connexes sont relatifs aux droits des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

La propriété industrielle, quant à elle, concerne les brevets d'invention; les schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés; les renseignements non divulgués, y compris les secrets commerciaux et les données résultants d'essais; les dessins et modèles industriels; les marques de fabrique ou de commerce y compris les marques de service; les indications géographiques, y compris les appellations d'origine.

Notons que la protection des résultats de la recherche scientifique et technologique est souvent réalisée par la prise de brevets qui sont délivrés pour des inventions qui remplissent trois conditions: la nouveauté; l'implication d'une activité inventive; et susceptibles d'application industrielle. Ne sont pas considérées comme des inventions brevetables: les découvertes ainsi que les théories scientifiques et les méthodes mathématiques; les créations esthétiques; les plans, principes et méthodes dans l'exercice d'activités intellectuelles, en matière de jeux ou dans le domaine des activités économiques, ainsi que les programmes d'ordinateurs et les présentations d'informations. Ces différentes formes de créativité non brevetables peuvent être protégées par d'autres droits de propriété intellectuelle décrits ci-dessus.

En Amérique du nord, les cellules de valorisation sont, généralement, gérées par les universités elles-mêmes qui sont dotées de statut juridique qui permet beaucoup de souplesse dans la gestion financière et administrative. En Europe, en général, et en France, en particulier, elles sont gérées dans le cadre d'entités de différents statuts juridiques: Association: (Exemple : l'association ARMINE à l'Ecole des Mines de Paris); société filiale: (Exemple : la société EZUS à l'université Claude-Bernard Lyon1; et la société INSA-VALOR, à l'INSA de Lyon); et service de l'université pour la gestion technique et administrative, avec gestion financière soustraitée à une association. Dernièrement, un nouveau statut juridique a été créé en France pour les cellules de valorisation des universités: c'est celui d'un SAIC (Service des Activités Industrielles et Commerciales). Ce statut correspond à celui d'une entreprise publique sans participation de capitaux privés, contrairement à celui d'une filiale. Il permet le contrôle total des activités de la cellule de valorisation par l'université.

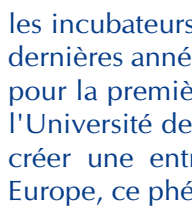
1.2. Incubateur et pépinière d'entreprises innovantes

L'incubateur d'entreprises innovantes a pour rôle principal d'aider les étudiants, les chercheurs et les enseignants-chercheurs qui souhaitent créer leurs propres entreprises en valorisant, par priorité, les résultats de recherche élaborés dans les laboratoires de l'université. Il se charge, aussi, du développement de la culture entrepreneuriale et de la formation aux études de faisabilité et à l'élaboration des plans d'affaires "Business Plan" pour les projets de création d'entreprises innovantes.

Parmi les missions essentielles des incubateurs:

- la sensibilisation à l'esprit entrepreneurial dans les milieux académiques;
- la détection des projets susceptibles d'être transformés en entreprises innovantes basées sur la valorisation de la propriété intellectuelle et particulièrement celle émanant des résultats de la recherche;
- sélection des projets candidats à l'incubation, par le comité de sélection (ou de pilotage) de l'incubateur. Ce comité est constitué d'experts dans les différents domaines techniques et scientifiques liés au projet, d'une part, et dans les autres domaines de la création d'entreprises innovantes, d'autre part. Les critères de sélection généralement utilisés sont: le degré d'innovation du projet; son potentiel de marché et la qualité de son équipe;
- mise à la disposition des équipes des projets sélectionnés un lieu d'accueil collectif et temporaire offrant des locaux, des services adaptés, des programmes de formation/information d'appui à la création d'entreprises ainsi que des interventions coordonnées d'un personnel de conseil et d'encadrement (experts, conseillers juridiques, managers, banquiers,...) et d'une procédure de financement efficace. Les services rendus par l'incubateur peuvent être subventionnés par l'Etat, les collectivités locales ou d'autres organismes publics ou privés, comme ils peuvent être facturés au minimum pour certains porteurs de projets. Les aides financières fournies par l'incubateur aux porteurs de projets sont, généralement, considérées comme des prêts sans intérêt, remboursables en cas de succès, après la 3^{ème} année de la création de l'entreprise.

Il faut souligner que la création des entreprises innovantes à travers



les incubateurs est une pratique qui s'est généralisée, au cours des dernières années, à l'échelle mondiale. Ce Phénomène a vu le jour pour la première fois aux Etats Unis d'Amérique, lorsqu' en 1951, l'Université de Stanford a aidé l'un de ses étudiants de 3^{ème} cycle à créer une entreprise dans le domaine de l'instrumentation. En Europe, ce phénomène ne s'est développé de manière significative qu'à partir des débuts des années 80.

Actuellement, le nombre de structures d'appui à la création d'entreprises de type incubateur/pépinière dépasse 4000, dont le quart est situé en Amérique du Nord.

Il faut noter, cependant, que la majorité de ces structures sont des pépinières qui accueillent dans leurs locaux des entreprises pour les aider, pendant la phase de démarrage, durant une période généralement inférieure à deux ans, en leur faisant partager les frais de gestion de la structure.

1.3. Parc scientifique

Pour une meilleure interaction avec son environnement socio-économique, et en vue de développer un partenariat efficace et durable avec de grandes entreprises et des PME dans les domaines de formation continue, de R&D et d'expertise, un grand nombre d'universités des pays développés ont procédé à la création de parcs scientifiques pour accueillir des succursales d'entreprises souhaitant bénéficier des services de l'université en relation avec les domaines précités.

Encore une fois, l'université de Stanford était la première au monde à développer son parc scientifique et ce, en 1951, qui compte actuellement 145 entreprises locataires dans les différents domaines d'activité économique, plus particulièrement ceux relatifs aux hautes technologies, qui emploient plus de 23.000 employés.

En plus des succursales d'entreprises confirmées, le parc scientifique héberge des centres appartenant à l'université et spécialisés dans la R&D, la formation continue et les prestations de services, comme il héberge l'incubateur et la pépinière, ainsi que certaines entreprises innovantes lauréates de cette dernière.

2. DEFINITION DU PROJET

Le présent projet vise la création d'une structure de valorisation de l'Université Mohammed V-Agdal. La conception d'un tel projet vise la capitalisation de l'expérience de cette université en matière de développement de partenariats avec le monde socio-économique , de l'entrepreneuriat, de la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle, et de transfert de technologies, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la réalisation de sa nouvelle mission qui est celle de locomotive de développement.

La réalisation de ce projet contribuerait donc à répondre aux attentes de la société (exprimées à travers la COSEF), du législateur (loi 01-00) et des enseignants-chercheurs de cette université (Cf. annexe: résultats de l'enquête relative au potentiel de valorisation de l'Université).

La structure de valorisation de l'Université (SVU) est composée de la structure de valorisation de la présidence (SVP) et d'une structure de valorisation par établissement (SVE). Elle comprend des mécanismes d'interface, d'incubation, de pépinières d'entreprises innovantes et de parc scientifique.

3. OBJECTIFS DU PROJET

- , Meilleure ouverture de l'Université sur son environnement socio-économique.
- , Développement de partenariats évolués avec le monde socio-économique.
- , Valorisation et développement de la recherche scientifique et technique.
- , Développement d'un professionnalisme en matière des activités de formation continue, de prestations de services, de la R&D et de la gestion de la propriété intellectuelle.
- , Utilisation optimale des ressources humaines et matérielles disponibles.
- , Création d'emplois au niveau des laboratoires de l'Université.
- , Création de PME génératrices d'emplois.
- , Développement de l'esprit entrepreneurial chez la communauté académique.

4. MISSIONS DE LA SVU

- , Développer les partenariats avec les entreprises, les organismes publics et avec des laboratoires de recherche n'appartenant pas à l'université Mohammed V-Agdal dans le cadre de projets financés par l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes publics et privés ou par la coopération internationale.
- , Concevoir et organiser des sessions de formation continue au profit du monde socio-économique en coordination avec les établissements de l'Université.
- , Assurer des activités de veille scientifique et technologique ainsi que des activités d'intelligence économique.
- , Faciliter le transfert des résultats de la recherche vers les milieux socio-économiques.
- , Négocier des accords de collaboration et de transfert de technologies.
- , Protéger les travaux de recherche par la propriété intellectuelle.
- , Gérer le portefeuille de brevets de l'université.
- , Faire développer l'esprit entrepreneurial au sein de l'Université et faire émerger les projets de création d'entreprises innovantes à partir de la valorisation de la propriété intellectuelle, plus particulièrement celle liée à la création des "Spin-off".
- , Coordonner la gestion des incubateurs d'entreprises innovantes de l'Université.
- , Développer et gérer, en partenariat avec le monde socio-économique, le parc scientifique de l'université et une pépinière d'entreprises innovantes qui y sera hébergée.

5. MOYENS

Dans le but de lui garantir toutes les chances de réussite, l'Université met à la disposition de sa structure de valorisation :

- , son corps professoral dans les diverses spécialités ;
- , son personnel administratif et technique;
- , son infrastructure scientifique et technique des laboratoires et centres de recherche ;
- , son réseau de coopération nationale et internationale ;

- , l'association des amis de l'Université Mohammed V-Agdal qui sera créée pour aider cette université à s'ouvrir sur son environnement socio-économique. Adhéreront à cette association toutes les personnes influentes ayant une sympathie particulière pour cette université (ex- professeurs, professeurs, lauréats, familles de lauréats, partenaires,...)
- , des locaux offrant l'accueil de la structure.

6. ORGANISATION DE LA SVU

L'organisation de la structure de valorisation de l'Université est assurée par un conseil d'orientation et un comité de pilotage (Organigramme 1).

6.1. Conseil d'orientation

Ce conseil trace la politique générale de la structure de valorisation et a le même rôle que celui du conseil d'administration d'une entreprise. Il est formé de membres appartenant à l'Université et de représentants d'organismes partenaires désireux de participer à la réalisation des objectifs de cette structure.

- , Le président de l'Université Mohammed V-Agdal.
- , Le vice-président chargé de la recherche et de la valorisation de la recherche.
- , Les chefs des établissements de l'Université.
- , Deux professeurs membres du conseil de l'Université désignés par ce conseil.
- , Le directeur de la recherche scientifique au ministère chargé de la recherche scientifique et technique.
- , Le directeur de la technologie au ministère chargé de la recherche scientifique et technique.
- , Le directeur du CNRST.
- , Le directeur chargé de la R&D et de l'innovation au département ministériel chargé de l'industrie.
- , Le président de l'association des amis de l'Université Mohammed V-Agdal.
- , Le maire de Rabat .
- , Le président de la région de Rabat- Salé- Zemmour-Zaer
- , Les directeurs généraux de deux grandes entreprises et d'une PME/PMI intéressées par la structure de valorisation.

Le conseil d'orientation est présidé par le Président de l'Université.

Ce conseil se réunit une fois par an, au moins.

6.2. Comité de pilotage

Ce comité, désigné pour une période de trois années renouvelable une fois, est chargé de l'exécution des directives du conseil d'orientation, de piloter la SVP, d'évaluer les rapports d'activité des structures de valorisation des établissements et d'en rendre compte au conseil d'orientation, de créer des synergies entre les SVE . Il est formé de :

- , membres de droit : le président de l'Université; le vice-président chargé de la recherche; les chefs des établissements; les responsables des SVE et le responsable de la SVP; le directeur de la pépinière et le directeur du parc scientifique.
- , 6 membres, représentant les principaux domaines de compétences scientifiques et techniques de l'université et désignés par le président de l'Université parmi les responsables des laboratoires de recherche et des UFR
- , 5 experts du monde socio-économique.

Les réunions du comité de pilotage sont convoquées et présidées par le président de l'Université qui pourra déléguer ces responsabilités au vice-président chargé de la recherche.

7. STRUCTURE DE VALORISATION "SVP"

7.1. Missions

- , Assurer des activités de veille scientifique et technologique ainsi que des activités d'intelligence économique.
- , Protéger les travaux de recherche par la propriété intellectuelle.
- , Gérer le portefeuille de brevets de l'université et aider à la rédaction des mémoires descriptifs des inventions et au conseil en matière de la propriété intellectuelle.
- , Développer des synergies et l'entraide entre les SVE.
- , Coordonner la gestion des incubateurs d'entreprises innovantes de l'Université.
- , Développer et gérer, en partenariat avec le monde socio-économique, le parc scientifique de l'université et une

pépinière d'entreprises innovantes qui y sera hébergée.

7.2. Organisation de la SVP

Le pilotage de la SVP est assuré par le comité de pilotage de la SVU. La gestion quotidienne de la SVP est assurée par un organe de gestion composé du responsable de la SVP, de trois chargés de mission, d'un juriste, d'une secrétaire et d'un agent de service (Organigramme de la SVP).

8. STRUCTURES DE VALORISATION "SVE"

8.1. Missions

- , Développer les partenariats avec les entreprises, les organismes publics et avec des laboratoires de recherche dans le cadre de projets financés par l'Etat , les collectivités territoriales, les organismes publics et privés ou par la coopération internationale.
- , Assurer des activités de veille scientifique et technologique ainsi que des activités d'intelligence économique en faisant recours aux services de la SVP.
- , Prospector, négocier, rédiger et gérer des contrats de recherche et de prestations de service réalisées par les laboratoires de l'Etablissement.
- , Prospector, organiser et gérer , en coordination avec les laboratoires de l'Etablissement, des sessions de formation continue au profit du monde socio-économique.
- , Faciliter le transfert des résultats de la recherche vers les milieux socio-économiques.
- , Faire protéger les travaux de recherche par la propriété intellectuelle en faisant recours aux services de la SVP.
- , Développer l'esprit entrepreneurial au sein de l'Etablissement et faire émerger les projets de création d'entreprises innovantes à partir de la valorisation de la propriété intellectuelle, plus particulièrement celle liée à la création des "Spin-off".
- , Incuber les projets d'entreprises innovantes.

8.2. Organisation des SVE

L'organisation de chaque SVE est assurée par un comité de pilotage et un organe de gestion.

8.2.1. Comité de pilotage d'une SVE

Ce comité , désigné pour une période de trois années renouvelable une fois, est chargé de l'exécution des directives du conseil d'orientation de la SVU, de susciter les propositions de projets, d'en étudier les dossiers techniques et d'assurer le suivi de la réalisation des projets sélectionnés , de valider les rapports d'activité de la SVE qui seront transmis à la SVU pour évaluation, et de créer des synergies entre les laboratoires de l'Etablissement . Il est formé de :

- , membres de droit : le chef de l'Etablissement; le vice-doyen (ou le directeur adjoint) chargé de la recherche et le responsable de la SVE.
- , Les chefs de département de l'Etablissement
- , 6 membre représentant les principaux domaines de compétences scientifiques et techniques de l'Etablissement et désignés par le chef de l'établissement parmi les responsables des laboratoires de recherche et des UFR.
- , 5 experts du monde socio-économique.

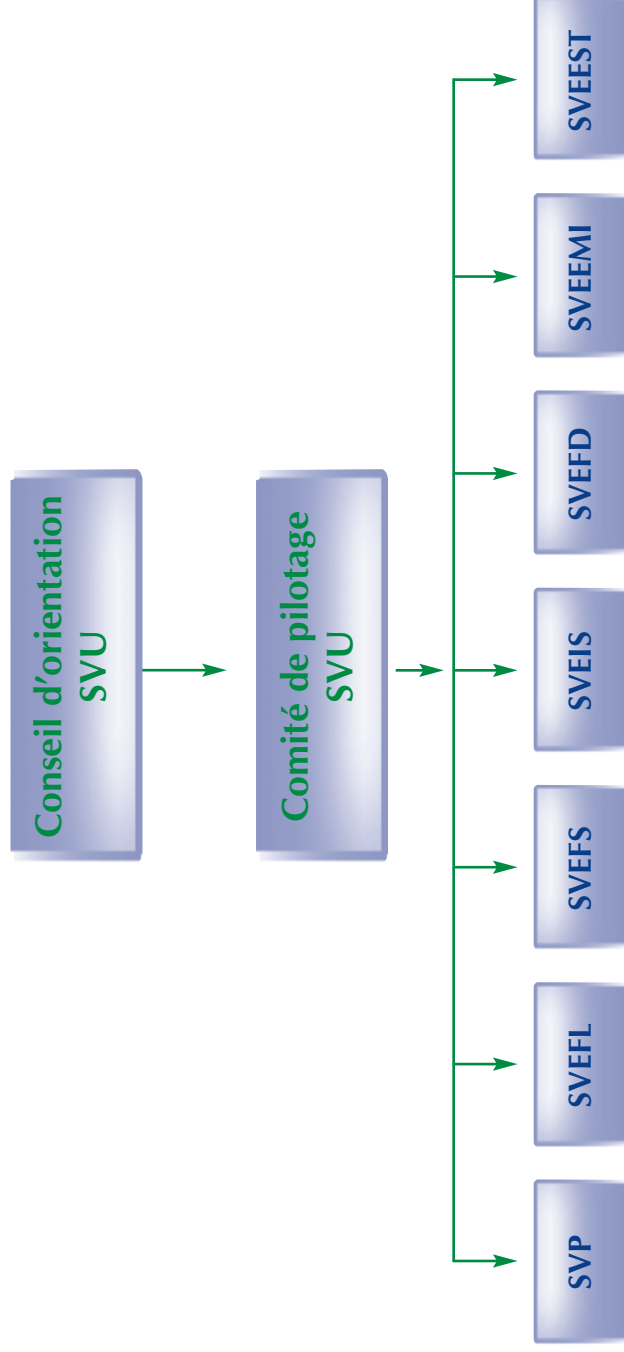
Les réunions du comité de pilotage sont convoquées et présidées par le chef de l'Etablissement qui pourra déléguer ces responsabilités au vice-doyen (ou directeur adjoint) chargé de la recherche.

8.2.2. Organe de gestion d'une SVE

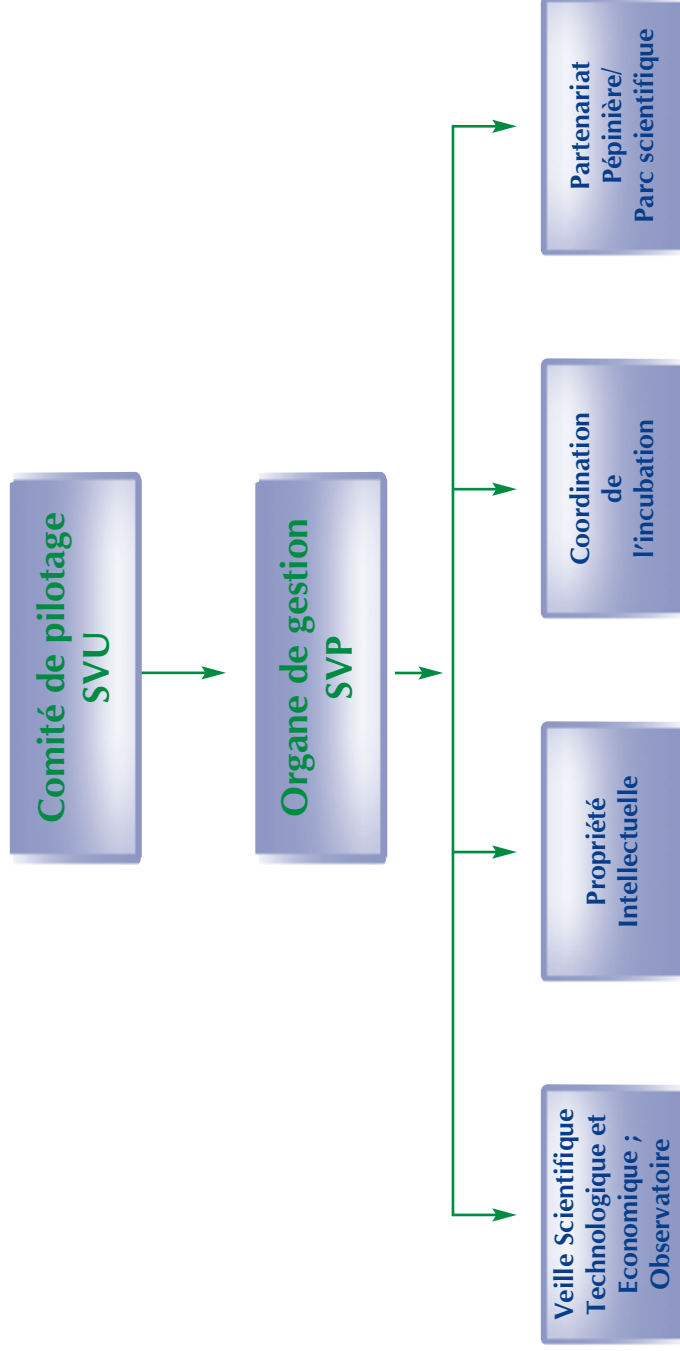
La gestion quotidienne de chaque SVE est assurée par un organe de gestion composé du responsable de la SVE, d'un chargé de mission, d'un juriste, d'une secrétaire et d'un agent de service (Organigramme d'une SVE).

N.B.: Les projets de création de la pépinière et du parc scientifique seront élaborés en partenariat avec le monde socio-économique. La commission de valorisation de l'Université peut être chargée de l'élaboration de ces projets.

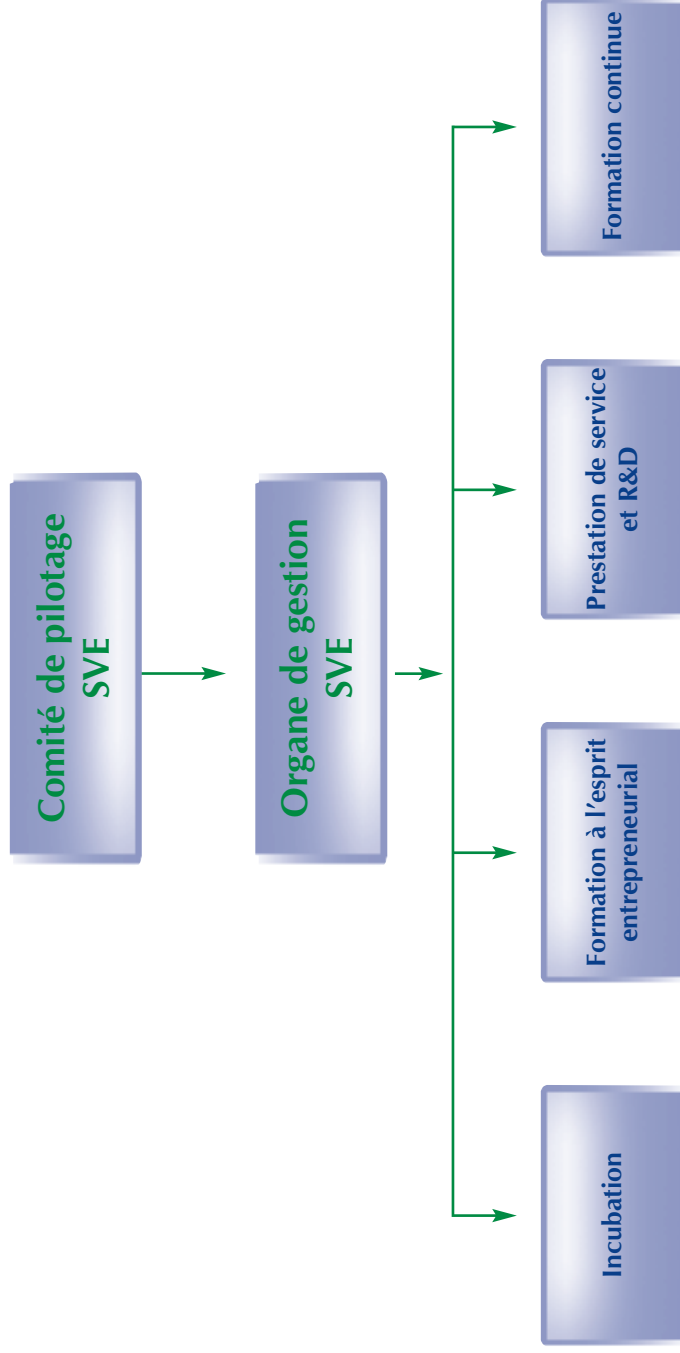
ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE DE VALORISATION DE L'UNIVERSITÉ "SVU"

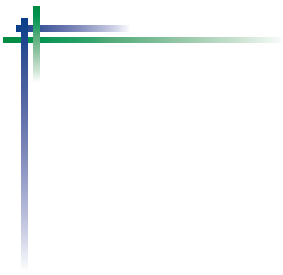


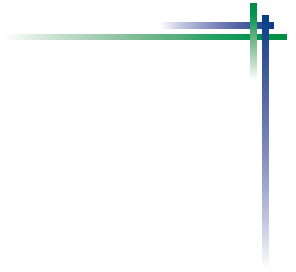
ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE DE VALORISATION DE LA PRÉSIDENCE "SVP"



ORGANIGRAMME D'UNE STRUCTURE DE VALORISATION DE L'ÉTABLISSEMENT "SVE"







**Enquête relative au potentiel
de valorisation de la recherche
de l'Université Mohammed V-Agdal
Synthèse des résultats**

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en application de la loi 01/00 relative à la réforme de l'enseignement supérieur au Maroc, l'Université Mohammed V-Agdal a engagé une réflexion sur les possibilités de mise en œuvre de l'article 7 de cette loi, qui dote l'université de mécanismes susceptibles de lui permettre de s'acquitter d'une nouvelle mission qui est celle d'une contribution efficace au développement socio-économique du pays.

L'outil de base utilisé par les universités à travers le monde pour réaliser ce type de mission, est constitué autour de structures de valorisation appelées aussi interfaces université - entreprises.

Pour étudier la possibilité de création d'une telle structure au sein de l'université Mohammed V-Agdal, celle-ci a lancé une enquête auprès de ses enseignants - chercheurs pour évaluer son potentiel de valorisation.

2. LE QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE

Le questionnaire, ci-joint, est conçu pour étudier la faisabilité de la création d'une structure de valorisation susceptible de permettre une gestion et une promotion efficaces des activités de l'Université Mohammed V-Agdal en matière de formation continue, de conseil et ingénierie ainsi que toute autre forme de prestations de services, de montage de projets de coopération nationale et internationale et de protection et d'exploitation de la propriété intellectuelle.

La diffusion du questionnaire a été effectuée officiellement par la présidence de l'Université, fin octobre 2002. La collecte des réponses s'est étalée sur une période allant jusqu'à fin juin 2003. Plusieurs relances ont été menées pour solliciter les enseignants - chercheurs à contribuer pour le succès de l'enquête.

3. RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PAR ÉTABLISSEMENT ET PAR SPÉCIALITÉ

Le tableau 1 donne la répartition en nombre des réponses au questionnaire, par établissement et par spécialité dans chacun des

établissements. La lecture de ce tableau permet de dégager les constatations suivantes:

- le nombre total de réponses est de 181, soit 15,7% du nombre total des enseignants -chercheurs de l'université ;
- le taux de réponses obtenu, exprimé en nombre de réponses de chaque établissement rapporté à l'effectif de ses enseignants - chercheurs, est comme suit : Ecole Supérieure de Technologie (EST) (92,8%) ; Institut Scientifique (IS) (26,2%) ; Faculté des Sciences (FS) (16,7%) ; Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FL) (10,8%) ; Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (EMI) (14,2%) ; Faculté de Droit (FD) (#0%);
- un seul enseignant - chercheur de la FD a répondu au questionnaire. Cet établissement ne sera donc pas considéré dans l'analyse des résultats qui suit.

N.B. Le taux élevé de réponses obtenu à l'EST est dû à l'implication directe du directeur de cet établissement dans la collecte des questionnaires.

4. ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats quantitatifs de l'enquête sont regroupés sur les tableaux 2 à 4 et sont analysés ci-dessous en quatre rubriques.

4.1. Résultats relatifs à l'activité de formation continue

A la question "Avez-vous participé à l'animation de séminaires de formation continue, à l'Université ou à titre privé, organisés au profit de cadres du tissu socio-économique ?"

48,1% des enseignants - chercheurs de l'université ayant rempli le questionnaire ont répondu par "oui". Ce taux varie d'un établissement à l'autre : il est plus élevé dans les écoles (69,6% à l'EMI et 59% à l'EST) ; il représente 46,2% à la FS (même si certaines des formations recensées ne sont pas rémunérées par les bénéficiaires), et il est de l'ordre de 27% pour la FL et l'IS.

En termes de nombres d'enseignants – chercheurs ayant répondu par "oui" à la question précédente, la FS vient en tête (36) suivie de l'EST (23), loin après, viennent l'EMI (16) et la FL (8), puis l'IS (3).

4.2. Résultats relatifs à l'activité de R&D

A la question "Avez-vous réalisé des activités de R&D pour le compte du tissu socio-économique ?", **27,1%** des enseignants - chercheurs de l'université ont répondu par l'affirmative. L'IS vient en tête du classement par rapport au pourcentage (54,5%), suivie de l'EMI (47,8 %), la FS (30,8 %), la FL (20,7 %) et de l'EST (5,1%). En termes de nombres, la FS devance les autres établissements (24), suivie de l'EMI(11), la FL et l'IS (6) et de l'EST(2).

4.3. Résultats relatifs à l'activité de prestation de services

Concernant la question "Avez-vous réalisé des activités de prestations de services au profit du tissu socio-économique ?" (Par activité de prestation de services, on entend, ici, toute activité d'étude, de conseil et d'ingénierie ainsi que toute autre forme d'expertise) le taux de réponse par "oui" au niveau de l'université est de **29,8%**.

Par rapport aux établissements et en termes de pourcentage, l'EMI vient en tête avec (52,2%), suivie de loin par la FS (28,2 %), la FL (27,6 %), l'IS (27,3%) et l'EST (20,5%). En termes de nombres, c'est la FS qui se place en tête du classement avec un nombre de 22, suivie de la FL et l'EST (8), l'EMI (7) et l'IS (3).

4.4. Résultats relatifs à l'activité de montage de projets de recherche dans le cadre de la coopération

Le taux de réponse par "oui" à la question "Avez-vous contribué à l'élaboration de projets de recherche dans le cadre de la coopération nationale et/ou internationale ?", à l'échelle de l'université, est de **61,3 %**.

Pour cette activité, l'EMI se place de loin en tête du classement avec 78,3 %, suivi de la FS(76,9 %), l'IS (72,7 %), la FL (48,3%), vient, ensuite plus loin, l'EST (28,2%).

En termes de nombres, le classement est le suivant : FS (60) ; FL (14) ; EMI (18) ; EST (11) et IS (8).

4.5. Résultats relatifs à l'activité entrepreneuriale

A la question " Avez-vous contribué dans le passé à la création d'entreprise(s) ?", le taux de réponse par "oui" au niveau de l'université est de **8,3%**. Ce taux est de 15,4% à l'EST, 13 % à l'EMI, 7,7 % à la FS et nul à la FL et l'IS. En nombres, FS et l'EST sont à égalité avec un nombre de 6, l'EMI vient derrière (3).

4.6. Résultats relatifs à l'activité d'incubation d'entreprises future

A la question "Si non, seriez-vous intéressés, dans le cadre des nouvelles dispositions de la réforme de l'enseignement supérieur qui encouragent le développement des activités entrepreneuriales au sein des universités notamment par la création des incubateurs d'entreprises, de mener des travaux de recherche susceptibles d'être valorisés sous forme de création d'entreprises grâce au processus d'incubation ?", le taux de réponses affirmatives dans toute l'université est de **39,2%**.

Cette disposition d'esprit favorable au développement futur de l'activité entrepreneuriale au sein de l'université se retrouve dans tous les établissements avec des taux différents : EMI (56,5 %) ; FS (43,6 %) ; EST (38,5%) ; IS (27,3%) et FL (20,7%).

4.7. Résultats relatifs à l'activité de publication de livres

A la question "Avez-vous publié des livres ?", le taux de réponse par "oui" au niveau de l'université est de **31,5%**. Ce taux est de 65,5% à la FL, 43,6% à l'EST, 30,4% à l'EMI, 16,7% à la FS et 9,1% à l'IS.

En termes de nombres, la FL vient en tête avec un nombre de 19, suivie de la FS et l'EST (13), de l'EMI(7) et de l'IS(5).

4.8. Résultats relatifs à l'activité d'édition de logiciels

A la question "Avez-vous développé dans le cadre de vos activités

d'enseignant-chercheur des logiciels susceptibles d'être commercialisés ?", le taux global de réponses affirmatives enregistré est de **18,2%**. Ce taux est de 43,6% à l'EST, 34,8% à l'EMI et il est presque insignifiant dans les autres établissements : FS (6,4%) ; FL (6,9%) et IS (9,1%).

4.9. Résultats relatifs aux inventions existantes protégées par brevets

A la question "Avez-vous développé, dans le cadre de vos activités d'enseignant-chercheur, des produits, procédés ou services susceptibles de faire l'objet de droits de propriété industrielle (brevet, marque, dessin et modèle ou topographie de circuits intégrés) ?", les réponses par "oui" représentent **11,6 %** au niveau de l'université. Ce taux est de 15,4% à la FS, 13% à l'EMI, 9,1% à l'IS, 7,7% à l'EST et 6,9% à la FL.

4.10. Résultats relatifs aux avis concernant la création d'une structure de valorisation à l'université

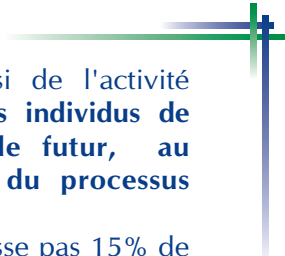
58,6% des enseignants - chercheurs de l'université jugent la création d'une structure de valorisation à l'université comme étant un projet utile. **37%** parmi eux préfèrent à ce que cette structure relève de l'université et soit gérée par elle.

5. SYNTHÈSE GLOBALE DES RÉSULTATS

Le tableau 5 regroupe les taux de réponses affirmatives concernant l'exercice des différentes activités menées par l'université et ayant trait à sa contribution au développement socio-économique.

Il ressort de ce tableau que la formation continue est exercée par environ la moitié des individus de l'échantillon exploré; il en est de même pour l'activité de montage de projets de recherche. Ces résultats confirment le centrage de l'université sur ses deux missions essentielles qui sont les siennes à savoir: l'enseignement et la recherche.

Il se dégage aussi du tableau 5 que l'activité en relation avec le développement des produits de la propriété intellectuelle est



encore rare ou mal menée. C'est le cas aussi de l'activité entrepreneuriale. **Cependant, 40% environ des individus de l'échantillon sont prêts à contribuer, dans le futur, au développement de l'innovation par le biais du processus d'incubation d'entreprises innovantes.**

Même si la taille de l'échantillon exploré ne dépasse pas 15% de l'effectif total des enseignants - chercheurs de l'université. Les résultats obtenus concordent bien avec les constats qualitatifs communément observé au sein de cette université.

Il n'en reste pas moins que le volume des activités réalisées dans le passé par les enseignants- chercheurs de l'université au profit du tissu socio-économique est à même d'encourager les responsables de cette université pour la développer davantage en la rendant plus efficace. Cet objectif pouvant être grâce à la création d'une structure de valorisation que plus de la moitié des individus de l'échantillon explorés ont jugé utile.

Néanmoins, avant d'opter pour ce choix, il est nécessaire d'élaborer le plan d'affaire d'une telle structure.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PAR ÉTABLISSEMENT ET PAR SPÉCIALITÉ

Etablissement	Nombre de réponses par rapport au nombre d'enseignants	Nombre d'enseignants-chercheurs par rapport au total	Nombre de réponses par rapport au total
Faculté des Sciences (FS) : - Sciences de la terre - Physique - Chimie - Biologie - Mathématiques et informatique	78/466 (16,7%) 15 25 14 20 4	40%	43%
Faculté des Lettres (FL) : - Langue et Littérature arabes - Philosophie, Sociologie et psychologie - Anglais - Géographie - Langue et littérature espagnoles - Histoire - Section de la langue russe - Langue et Littérature françaises	29/269 (10,8%) 3 8 2 3 3 4 1 5	23,3%	16%
Faculté de Droit (FD) (*a): - Sciences économiques	1/176 (0%) 1	-	-
Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (EMI) : - Génie Civil - Génie des Procédés - Génie Minéral - Génie Informatique - Génie Industriel - Génie Mécanique - E.G.T - CRES	23/162 (14,2%) 6 2 4 1 2 3 4 1	14%	12,7%
Institut Scientifique (IS) : - Zoologie et Ecologie Animale - Botanique et Ecologie végétale - Physique du globe - Géologie - Géomorphologie et Cartographie	11/42 (26,2%) 2 2 2 4 1	3,6%	6%
Ecole Supérieure de Technologie (*b) : - Génie Urbain et Environnement - Technique de Management - Maintenance industrielle - Techniques de commercialisation et de communication	39/42 (92,8%) 14 6 17 2	3,6%	21,5%
Nombre total des réponses par rapport au nombre total d'enseignants-chercheurs		181/1155 (15,7%)	

* Deux cas singuliers : a) La Faculté de Droit : absence de réponse
b) L'Ecole Supérieure de Technologie : engouement qui peut être expliqué par l'engagement fort du directeur.

**TABLEAU 2 : RÉSULTATS RELATIFS AUX
ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE, R&D,
PRESTATIONS AUTRES QUE R&D, PROJETS
DE RECHERCHE**

Etablissement	Formation continue?	R&D?	Autres prestations?	Projets de recherche?
Faculté des Sciences	36/78 (46,2%)	24/78 (30,8%)	22/78 (28,2%)	60/78 (76,9%)
Faculté des Lettres	8/29 (27,6%)	6/29 (20,7%)	8/29 (27,6%)	14/29 (48,3%)
Faculté de Droit	1/1	0/1	1/1	0/1
Ecole Mohammadia d'Ingénieurs	16/23 (69,6%)	11/23 (47,8%)	12/23 (52,2%)	18/23 (78,3%)
Institut Scientifique	3/11 (27,3%)	6/11 (54,5%)	3/11 (27,3%)	8/11 (72,7%)
Ecole Supérieure de Technologie	23/39 (59%)	2/39 (5,1%)	8/39 (20,5%)	11/39 (28,2%)
Université	87/181 (48,1%)	49/181 (27,1%)	54/181 (29,8%)	111/181 (61,3%)

TABLEAU 3 : RÉSULTATS RELATIFS AUX ACTIVITÉS ENTREPRENEURIALES, DROITS D'AUTEURS, PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

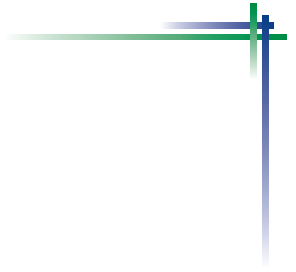
Etablissement	Entrepreneuriat ?	Incubation future ?	Droits d'auteurs : livres ?	Droits d'auteurs : logiciels ?	Propriété industrielle existante ?	Propriété industrielle future ?
Faculté des Sciences	6/78 (7,7%)	34/78 (43,6%)	13/78 (16,7%)	5/78 (6,4%)	12/78 (15,4%)	4/78 (5,1%)
Faculté des Lettres	0/29 (0%)	6/29 (20,7%)	19/29 (65,5%)	2/29 (6,9%)	2/29 (6,9%)	0/29 (0%)
Faculté de Droit	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1
Ecole Mohammadia d'Ingénieurs	3/23 (13%)	13/23 (56,5%)	7/23 (30,4%)	8/23 (34,8%)	3/23 (13%)	0/23 (0%)
Institut Scientifique	0/11 (0%)	3/11 (27,3%)	5/11 (45,5%)	1/11 (9,1%)	1/11 (9,1%)	0/11 (0%)
Ecole Supérieure de Technologie	6/39 (15,4%)	15/39 (38,5%)	13/39 (33,3%)	17/39 (43,6%)	3/39 (7,7%)	0/39 (0%)
Université	15/181 (8,3%)	71/181 (39,2%)	57/181 (31,5%)	33/181 (18,2%)	21/181 (11,6%)	4/181 (2,2%)

**TABLEAU 4 : RÉSULTATS RELATIFS AUX AVIS
SUR LA STRUCTURE DE LA CELLULE
DE VALORISATION**

Etablissement	Structure de valorisation? - utile	Structure de valorisation? - à étudier	Statut de la structure? - Fondation	Statut de la structure? - Centre de l'université	Statut de la structure? - Société privée	Statut de la structure? - Autre
Faculté des Sciences	53/78 (67,9%)	11/78 (14,1%)	3/78 (3,8%)	36/78 (46,1%)	2/78 (2,56%)	2/78 (2,56%)
Faculté des Lettres	16/29 (55,2%)	5/29 (17,2%)	1/29 (5,9%)	12/29 (41,4%)	0/29 (0%)	0/29 (0%)
Faculté de Droit	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1
Ecole Mohammadia d'Ingénieurs	16/23 (69,6%)	4/23 (17,4%)	5/23 (21,7%)	7/23 (30,4%)	2/23 (8,7%)	2/23 (8,7%)
Institut Scientifique	5/11 (45,5%)	1/11 (9,1%)	1/11 (9,1%)	3/11 (27,3%)	1/11 (9,1%)	0/11 (0%)
Ecole Supérieure de Technologie	16/39 (41%)	8/39 (20,5%)	3/39 (7,7%)	9/39 (23,1%)	2/39 (5,1%)	1/39 (2,6%)
Université	106/181 (58,6%)	29/181 (16%)	13/181 (7,2%)	67/181 (37%)	7/181 (3,8%)	5/181 (2,8%)

TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Activité	Taux global de réponse affirmative (%)
Formation continue ?	48,1
R&D ?	27,1
Autres prestations ?	29,8
Montage de projets de recherche ?	61,3
Entrepreneuriat ?	8,3
Activité d'incubation d'entreprises future ?	39,2
Publication de livres ?	31,5
Edition de logiciels ?	18,2
Dépôt de brevets ?	11,6



Questionnaire pour l'identification du potentiel de valorisation

UNIVERSITÉ MOHAMMED V - AGDAL

QUESTIONNAIRE POUR L'IDENTIFICATION DU POTENTIEL DE VALORISATION*

1. Identité

Nom et Prénom :

Etablissement :

Département :

Laboratoire :

Fonction :

Adresse :

Tél. Fax : E-mail : @

Spécialité :

Matières enseignées :

Thèmes de recherche :

2. Activités de formation continue

Par activité de formation continue, on entend toute activité de formation assurée aux cadres en activité dans les entreprises ou dans les services publics. Cependant, dans le cas du présent questionnaire, des formations de base réalisées pour le compte d'écoles privées peuvent aussi être considérées comme faisant partie de cette rubrique.

a) Avez-vous participé à l'animation de séminaires de formation continue, à l'Université ou à titre privé, organisés au profit de cadres du tissu socio-économique¹ ?

Oui

Non

b) Si la réponse est non, passer à la section 3.

c) Si oui, donnez les spécifications des cinq (au maximum) plus importantes formations auxquelles vous avez contribué.

Formation 1

Intitulé de la formation :

Durée de la formation :

Période(s) d'organisation :

Organisme(s) bénéficiaire(s) :

Instance chargée de l'organisation de la formation :

Titre(s) de(s) conférences(s) que vous avez assurées :

.....

.....

Formation 2

Ce questionnaire peut être retourné à la présidence de l'université par courrier ou par

E-mail : presidence@um5a.ac.ma ; il peut être retiré sur le site de l'université : www.um5a.ac.ma.

¹Cochez la case correspondante.

Intitulé de la formation :
Durée de la formation :
Période(s) d'organisation :
Organisme(s) bénéficiaire(s) :
Instance chargée de l'organisation de la formation :
Titre(s) de(s) conférences(s) que vous avez assurées :

Formation 3

Intitulé de la formation :
Durée de la formation :
Période(s) d'organisation :
Organisme(s) bénéficiaire(s) :
Instance chargée de l'organisation de la formation :
Titre(s) de(s) conférences(s) que vous avez assurées :

Formation 4

Intitulé de la formation :
Durée de la formation :
Période(s) d'organisation :
Organisme(s) bénéficiaire(s) :
Instance chargée de l'organisation de la formation :
Titre(s) de(s) conférences(s) que vous avez assurées :

Formation 5

Intitulé de la formation :
Durée de la formation :
Période(s) d'organisation :
Organisme(s) bénéficiaire(s) :
Instance chargée de l'organisation de la formation :
Titre(s) de(s) conférences(s) que vous avez assurées :

3. ACTIVITES DE R&D

a) Avez-vous réalisé des activités de R&D pour le compte du tissu socio-économique¹ ?

Oui

Non

b) si la réponse est non, passez à la section 4,

c) si oui, donnez les spécifications des cinq (au maximum) plus importantes activités R&D auxquelles vous avez contribué.

¹Cochez la case correspondante.

Activité 1

Intitulé :
Donneur d'ordre :
Financé par :
Durée du contrat :
Principaux résultats :

Activité 2

Intitulé :
Donneur d'ordre :
Financé par :
Durée du contrat :
Principaux résultats :

Activité 3

Intitulé :
Donneur d'ordre :
Financé par :
Durée du contrat :
Principaux résultats :

Activité 4

Intitulé :
Donneur d'ordre :
Financé par :
Durée du contrat :
Principaux résultats :

Activité 5

Intitulé :
Donneur d'ordre :
Financé par :
Durée du contrat :
Principaux résultats :

4. Activités de prestations de services

Par activité de prestation de services, on entend, ici, toute activité d'étude, de conseil et ingénierie ainsi que toute autre forme d'expertise.

a) Avez-vous réalisé des activités de prestations de services au profit du tissu socio-économique¹ ?

Oui

Non

b) si la réponse est non, passez à la section 5,

c) si oui, donnez les spécifications des cinq (au maximum) plus importantes prestations que vous avez réalisées.

Prestation 1

Nature :

Donneur d'ordre (organisme bénéficiaire) :

Durée de la prestation en jours effectifs :

Autres renseignements :

Prestation 2

Nature :

Donneur d'ordre (organisme bénéficiaire) :

Durée de la prestation en jours effectifs :

Autres renseignements :

Prestation 3

Nature :

Donneur d'ordre (organisme bénéficiaire) :

Durée de la prestation en jours effectifs :

Autres renseignements :

Prestation 4

Nature :

Donneur d'ordre (organisme bénéficiaire) :

Durée de la prestation en jours effectifs :

Autres renseignements :

¹Cochez la case correspondante.

.....
Prestation 5
Nature :
Donneur d'ordre (organisme bénéficiaire) :
Durée de la prestation en jours effectifs :
Autres renseignements :



a) Avez-vous contribué à l'élaboration de projets de recherche dans le cadre de la coopération nationale et / ou internationale¹ ?

Oui Non

b) si la réponse est non, qu'elles étaient les causes de la non participation à de tels projets ?
.....
.....

c) si la réponse est oui, décrivez les spécifications des cinq (au maximum) plus importants projets auxquels vous avez contribué.

.....
Projet 1
Intitulé :
Type de projet :
Responsable :
Partenaires :
Période du déroulement du projet :
Principaux résultats :

.....
Projet 2
Intitulé :
Type de projet :
Responsable :
Partenaires :
Période du déroulement du projet :
Principaux résultats :

¹Cochez la case correspondante.

Projet 3

Intitulé :

Type de projet :

Responsable :

Partenaires :

Période du déroulement du projet :

Principaux résultats :

Projet 4

Intitulé :

Type de projet :

Responsable :

Partenaires :

Période du déroulement du projet :

Principaux résultats :

Projet 5

Intitulé :

Type de projet :

Responsable :

Partenaires :

Période du déroulement du projet :

Principaux résultats :

a) Avez-vous contribué dans le passé à la création d'entreprise(s)¹ ?

Oui

Non

b) Si oui, décrivez le contexte de cette expérience:

d) Si non, seriez-vous intéressés, dans le cadre des nouvelles

¹Cochez la case correspondante.

dispositions de la réforme de l'enseignement supérieur qui encouragent le développement des activités entrepreneuriales au sein des universités notamment par la création des incubateurs d'entreprises, de mener des travaux de recherche susceptibles d'être valorisés sous forme de création d'entreprises grâce au processus d'incubation¹ ?

Oui Non

• Si votre réponse est non, pour quelles raisons ?

• Si oui, et en cas d'aboutissement des recherches en question, allez-vous porter vous-mêmes le projet de création d'entreprises ou allez-vous confier l'incubation de ce projet à un étudiant-chercheur ayant contribué à l'élaboration des résultats de recherche objet de la valorisation ? Justifiez votre réponse.

7.1. Droits d'auteurs

a) Avez-vous publié des livres¹ ?

Oui Non

b) Si oui, donnez la liste de cinq ouvrages (au maximum) en indiquant le(s) nom(s) de(s) auteurs(s), le titre de l'ouvrage, le nom de l'éditeur et l'année de l'édition.

c) Comptez-vous publier d'autres livres dans le futur¹ ?

Oui Non

d) Si oui, en quelle (s) année (s) ?

¹Cochez la case correspondante.

e) Avez-vous développé dans le cadre de vos activités d'enseignant-chercheur des logiciels susceptibles d'être commercialisés¹ ?

Oui

Non

f) Si oui, les avez-vous commercialisés¹ ?

Oui

Non

g) Si oui, par quel biais ?

h) Comptez-vous développer des progiciels dans le futur¹ ?

Oui

Non

7.2. Propriété industrielle

a) Avez-vous développé, dans le cadre de vos activités d'enseignant-chercheur, des produits, procédés ou services susceptibles de faire l'objet de droits de propriété industrielle (brevet, marque, dessin et modèle ou topographie de circuits intégrés)¹ ?

Oui

Non

b) Si oui :

, avez-vous protégé ces droits au Maroc¹ ?

Oui

Non

Si non, pour quelles raisons ?

, Avez-vous effectué la protection à l'étranger¹ ?

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

Si oui, pour quelles raisons ?

, Vous êtes-vous fait aider par un conseil dans le domaine de la propriété industrielle pour la rédaction des titres de protection et pour effectuer les opérations de dépôt de demande de la protection¹ ?

Oui

Non

¹Cochez la case correspondante.

, Si oui, en êtes-vous satisfaits¹ ?

Oui Non

Justifiez votre réponse :

c) Dans le cas où vous êtes détenteur de titres de protection de la propriété intellectuelle :

• Citez en cinq (au maximum) :

.....

.....

.....

• Avez-vous valorisé commercialement une partie la totalité de ces titres¹ ?

Oui Non

• Si oui, sous quelle forme ?

.....

.....

.....

• Si non, pour quel motif ?

.....

.....

.....

Ce questionnaire est conçu pour étudier la faisabilité de la création d'une structure de valorisation susceptible de permettre une gestion et une promotion efficace des activités de l'Université Mohammed V-Agdal en matière de formation continue, de conseil et ingénierie ainsi que toute autre forme de prestations de services, de montage de projets de coopération nationale et internationale et de protection et d'exploitation de la propriété intellectuelle.

a) Que pensez-vous de ce projet¹ ?

Utile A étudier Inutile

Justifiez votre réponse :

.....

¹Cochez la case correspondante.



b) Si le projet est utile, quel pourrait être son statut juridique¹ ?

Fondation Un centre de l'Université Société privée

Autre à préciser

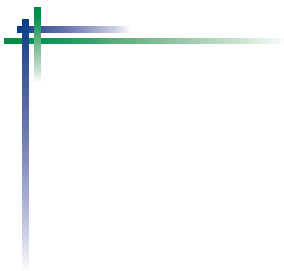
Justifiez votre choix :

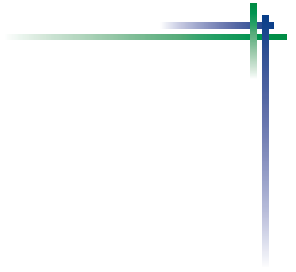
.....
.....
.....

c) Autres suggestions concernant ce projet ?

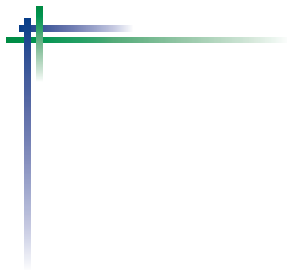
.....

¹Cochez la case correspondante.





3, avenue Michlifén, Agdal - B.P. : 554 - Rabat Chellah
Tél. : 037 67 33 18 - Fax : 037 67 14 01
Site Web : <http://www.im5a.ac.ma>



RVB Edition

Tél. : 037 70 95 75 - Fax : 037 70 95 76
E-mail:rvbedition@yahoo.fr